

Le 1^{er} juin 2017



Commune Nouvelle
de
GOUVILLE-SUR-MER
Boisroger

DREAL Normandie
BP 70 271
50 001 SAINT LO Cedex

Objet : Demande d'avis environnemental au cas par cas – gestion de l'évolution du trait de côte de Gouville s/mer
Ref 3118/ 01-06-2017 suivie par Mme LEBRUN

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ce nouveau dossier de demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation éventuelle d'une étude environnementale.

La commune de Gouville s/mer engageant une gestion de l'évolution du trait de côté en partenariat avec les services de la DDTM, cette étude nous a été demandée afin de déposer par la suite un dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

Je reste à votre entière disposition si vous souhaitez des documents complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Le Maire
E. BEAUFILS



Copie à la DDTM

La Mairie – 50560 Gouville-sur-Mer – Tél. : 02 33 47 82 59 – Fax : 02 33 47 93 20
50200 Boisroger – Tél. : 02 33 47 68 67
e-mail : mairie-de-gouville@wanadoo.fr

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Gestion de l'évolution du trait de côte de Gouvile & Mer

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____

Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE GOUVILLE - SUR - MER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BEAUFILS ERICK, Maire

RCS / SIRET

200 055 176 00016

Forme juridique

7210 Commune Nouvelle

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11 - a) et b)	Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion.
13)	Travaux de rechargement en sable

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation, à titre expérimental, d'un épi en géotubes formant un "T" associé à une protection anti-contournement en géotubes et à un rechargement en sable d'un volume < 10 000 m³. Sur 425 ml, entre le camping "Belle Etoile" et les protections existantes du poste de secours SNSM, mise en place d'une protection provisoire en pied de dune constituée de géotubes de 25 ml. Les matériaux utilisés en géotextile tissé polypropylène de couleur sable sont adaptés au milieu marin et à l'exposition aux UV.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'une approche globale de gestion du trait de côte s'appuyant principalement sur une relocalisation d'une partie des biens du front de mer, notamment des campings et de leurs accès. Le volet s'inscrivant nécessairement sur le moyen terme, il nécessite au préalable une stabilisation d'urgence du trait de côte, adaptée au contexte hydrosédimentaire, mais réversible, pour la mettre en œuvre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Mise en place de 6 modules de 25 m en géotubes formant un "T" de 75 m de longueur disposés perpendiculairement au trait de côte avec des branches asymétriques (50 m vers le Sud et 25 m vers le Nord) associés à une protection anti-contournement en géotubes sur 50 ml en pied de dune au Nord de l'épi. Le remplissage des géotubes en géotextile tissé nécessite un pompage d'eau de mer permettant d'injecter une mixture de sable et d'eau de mer pour assurer le remplissage en sable de chacun des géotubes. Le sable pour le remplissage des géotubes, ainsi que pour le rechargement de la plage, provient de zones excédentaires devant Amneville-sur-Mer et l'entrée du havre de Giffones dont l'alimentation naturelle provient essentiellement de la plage de Gouville.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La commune sera chargée de réparer les dommages sur les géotubes si cela s'avère nécessaire. Un kit de réparation est prévu à cet effet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une AOT du DMP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'épi aura une longueur de 75 m et une largeur de 4 m soit une surface de 300 m ² . Les branches du T seront de 75 m sur une largeur de 2 m, soit une surface au sol de 150 m ² . De part et d'autre et sous les géotubes, un tapis en géotextile anti-affouillement sera déployé. La surface totale couverte de ce tapis pour l'épi sera de 135 m ² . Pour la partie anti-contournement de l'épi à proximité de son enracinement sur le trait de côte, l'emprise de l'ouvrage au sol sera de 150 m ² (50 ml sur une	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

de long de la rue
du Beau Rivage,
sur le DPM, du
port de Mous
jusqu'au nord du
camping municipal.

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

limite Nord du projet: 49° 6'
28, 18" Nord et 1° 36' 26, 561"
Ouest
limite Sud du projet: 49° 5' 58,
999" Nord et 1° 36' 34, 363" Ouest
Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'arrêté du 16 mars 2017 stipule que le
projet initial n'est pas soumis à évaluation
environnementale sur une zone de 1000 ml
couvrant l'emprise de la présente demande.

(*) largeur de 3 m). Un tapis anti-affouillement sera également placé devant et
sous l'ouvrage sur une surface d'environ 400 m². Pour la protection de pied de
dune de 425 ml, la surface au sol des géotubes est de 1275 m². Celle du tapis
anti-affouillement de 3500 m². Au total, les tapis couvriront environ 5250 m² dont 1725 m²
directement sous les géotubes des ouvrages. Le rechargement localisé au Sud de l'épi aura
une emprise d'environ 5100 m².

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	le projet se situe sur le domaine de l'Etat
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	celle du havre de Geffones -
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Un pompage d'eau de mer temporaire est nécessaire pour réaliser le remplissage en sable des géotubes. Le eau retourne à la mer directement traversant le géotextile des géotubes perméable à l'eau, mais pas aux particules sédimentaires. L'impact potentiel est négligeable car l'eau pompée retourne immédiatement à la mer par ruissellement à la surface de l'estran.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le sable nécessaire au remplissage des géotubes ($< 3000 \text{ m}^3$) et aux rechargements ($< 7000 \text{ m}^3$) est pris au sein de l'unité hydrosédimentaire sur les zones naturellement excédentaires en sable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	de risque d'érosion et de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Circulation / fonctionnement des engins de chantier et le groupe de relais de pompage de l'eau de mer. Engins de chantier pour aller chercher du sable pour le remplissage des géotubes et le rechargement en sable.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Travaux en dehors des périodes d'affluence sur le littoral ; plus globalement, utilisation d'engins et d'équipements insonorisés, homologués et conformes à la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'eau de mer qui retourne immédiatement en mer après remplissage des gectules.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le groupe de relais de pompage de l'eau de mer sera disposé dans un bac de rétention de type DIFOPE afin de protéger le sol d'éventuelles fuites ou pollutions accidentelles de cet équipement. Par ailleurs, ce projet nécessitera l'enlèvement des déchets de la protection d'urgence visibles et mis à jour dans le cadre du chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant la courte durée du chantier visant à réduire les éventuels dérangements et les incidences réduites sur le milieu, une évaluation environnementale ne semble pas justifiée. Il faut souligner que ce projet propose une solution réversible qui s'inscrit dans une démarche plus globale qui, à moyen terme, doit se traduire par une relocalisation des enjeux les plus proches du trait de côte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Gouvville sur Mer

le,

1^{er} Juin 2017

Signature

Le Maire
Erick BEAUFILS



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus